



Séance du mardi 27 janvier 2026

Nombre de délégués :
titulaires
- Présent(e)s : 13
- Pouvoirs : 2
- Excusé(e)s : 7
- Absent(e)s non
excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-six, le 27 janvier le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni à 16h00 à la salle de l'inverse à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s :

ABELLAN Tim ; BALLELIO Pierre ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel pouvoir de Pierre ANTHANZE ; CARRAS Lilian ; CHONE Jean-Philippe ; GAMET Christian ; GAT Thierry ; IBANEZ Raphaël pouvoir de HUMBER Claude ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SAUZE Jean-Luc ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs :

HUMBERT Claude à Raphaël IBANEZ ; Pierre ANTHANZE à Michel BOULUD

Excusé(e)s :

DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; GIROMAGNY Véronique ; GROSPERRIN Anne ; ROZET Patrick ; SCOTTI Mattia ; SUBRA Cécile

Absent non excusé :

DELIBERATION N°2026-008

Objet : Approbation du programme d'actions des Espaces de bon fonctionnement

Vu l'arrêté de création du Smaavo n°69-2018-02-13-005,

Vu l'arrêté de modification du Smaavo n°69-2020-01-27-004,

Vu l'arrêté de modification du Smaavo n°69-2023-12-07-00007 du 07 décembre 2023,

Vu l'avis du Bureau Syndical du 16 janvier 2026,

Le président expose :

L'étude menée entre 2023 et 2025 a permis d'établir les priorités suivantes :

Le président propose :

Article 1 : Adoption du plan de gestion des zones humides tel que présenté.

Article 2 : Autorisation de demande de subventions :

Les travaux afférents au plan de gestion des zones humides peuvent être subventionnés par le Département du Rhône, et l'Agence de l'Eau. Il convient de faire les demandes de subventions concernant ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Collège GEMAPI, à la majorité absolue,

Nombre de délégués titulaires	22	Voix pour	15
Nombre de délégués présents (dont suppléants)	13	Voix contre	
Pouvoirs	2	Abstention	
Absents excusés	9		
Absents non excusés			

- **ADOpte** le plan de gestion des zones humides
- **Autorise** le président à signer tout acte et demande de subventions, afférents au plan de gestion des zones humides
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget GEMAPI.



Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD
Président



Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le



ID : 069-256900804-20260127-2026008-DE
